



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2021 N°39
7 juillet 2021

- Décision du 7 juillet 2021 relative à la modification des jours de chômages programmés pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 (Ecluse de Palluel)

P 2

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.
Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**Décision relative à la modification
des jours de chômages programmés pour la période
du 1^{er} JANVIER 2021 au 31 DECEMBRE 2021**

Vu le code des transports et notamment ses articles R.4312-10, R.4312-16 et R.4400-1,

Vu la délibération du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur de Voies navigables de France,

Vu la délibération n°03/2020/3.5 du 1^{er} juillet 2020 modifiée en dernier lieu par délibération n°5/2020/4.5 du 16 décembre 2020 du conseil d'administration relatives aux dates de chômages des canaux et rivières canalisées confiés à VNF pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021,

Vu le rapport de justification du chômage du canal du Nord 5 juillet 2021 présenté par la Direction Territoriale Nord pas de Calais,

LE DIRECTEUR GENERAL DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DECIDE

Article 1^{er}

Au tableau annexé à la délibération susvisée, les dates de chômages pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 sont modifiées dans les conditions suivantes :

Chômage ajouté :

Le chômage de l'écluse de Palluel sur le canal du Nord est ajouté du dimanche 25 juillet 2021 au mercredi 28 juillet 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 7 juillet 2021

**Par Délégation du Directeur Général,
Le Directeur de l'Infrastructure,
de l'Eau et de l'Environnement**

SIGNE

Guy ROUAS